

# Collège les Champs Philippe Internat de la Réussite

40 avenue de verdun 1916  
92250 La Garenne Colombes  
Tel : 01 41 19 47 60



## PRESENTATION DU COLLÈGE LES CHAMPS PHILIPPE

Corinne Rivet – Sandrine Banos - Cécile Picano

Pour nous contacter : [leschampsphilippe@apelgc.org](mailto:leschampsphilippe@apelgc.org)



---

## 1. Vos représentants APELGC

## 2. Règles de fonctionnement

- **MERCI DE COUPER VOS MICROS**
- **Vous pouvez poser vos questions via le Tchat, nous nous répondrons au fur et à mesure de notre présentation**
- **Pouvez-vous nous préciser dans le Tchat :**
  - **L'école actuelle**
  - **Le niveau de la classe de votre enfant**



# Sommaire

---

## 1. Présentation générale du Collège

- Le collège en quelques chiffres
- Les résultats du DNB
- Les langues vivantes
- L'équipe du collège
- Le quotidien des collégiens
- L'Association Sportive et Le Foyer Socio Educatif
- Le numérique au collège
- La médiation par les pairs
- Le programme pHare

## 2. Zoom sur la 6eme

- Les grands changements
- L'année de 6ème
- Le règlement intérieur et civisme
- Le début de l'autonomie
- Les dates clés

## 3. Être membre d'une association de parents d'élèves au collège

- L'Association APELGC
- Les représentants élus
- Le rôle des parents
- Les actions possibles au sein de l'APELGC



# 1

Présentation générale du Collège

# Le Collège en quelques chiffres

---

## Les effectifs 2023 - 2024

- 516 élèves
  - 6<sup>ème</sup> : 110 élèves sur 4 classes
  - 5<sup>ème</sup> : 131 élèves sur 5 classes
  - 4<sup>ème</sup> : 145 élèves sur 5 classes
  - 3<sup>ème</sup> : 130 élèves sur 5 classes
  - **35 professeurs**; Tous les postes sont pourvus. **Equipe dynamique et investie !**
  - 20 à 25 élèves internes
- **Présence d'un médiateur**
  - Principale : Mme Marie-Noëlle Tracq
  - Principal adjoint : M. Alexis Legendre
  - Gestionnaire : Mme Oddoz
  - CPE : Mme Biardeau

## A la rentrée de septembre 2023, parmi les élèves de 6ème

- 20 collégiens ont intégré une bilangue anglais/allemand
- 56 collégiens ont intégré une bilangue anglais/espagnol

## Ecoles d'origine des 6èmes :

- Renan / Guest / Voltaire + internat

# Les résultats du DNB

Votre association APELGC  
organisera une réunion sur  
l'orientation

## Résultats du Brevet des Collège 2023 (DNB) :

Le taux de réussite au brevet des collèges cette année est de **88,5 %** :

- ❑ **voie générale : 102 admis avec 80% de mentions (24 Très Bien, 36 Bien , 22 Assez Bien)**
- ❑ **voie professionnelle : 4 admis (dont 1 Assez Bien )**

## Orientation des élèves pour la fin de l'année scolaire 2022/2023 : sur 120 élèves de 3eme

### Lycée Général et Technique : 88 élèves

- 2 sections internationales / 3 Bachibac
- 6 sections Européennes anglais
- 1 section Arabe / 1 section Japonais
- Classe à thème Lapie : 3 "Excellence Math", 1 "MediaLangue"

### Section professionnelle : 23 élèves

### Apprentissage : 2 élèves

5 maintiens en 3eme

(plus d'explications sur le DNB en annexe)

# Les langues vivantes

## Label Erasmus +

### Parcours bilangues dès la 6e :

- 30 places en allemand
- 30 places en espagnol pour la rentrée 2024

### Langue et Culture Antique

- Latin : option possible à partir de la 4e

### Langue et Culture Européennes

Anglais : 30 places en anglais

Espagnol : 30 places en espagnol

### Organisation de séjours linguistiques



**Le programme Erasmus+** permet de financer des actions très diverses. De manière générale, il a pour objectif de :

- Développer les compétences et les connaissances des élèves comme des enseignants et des personnels administratifs ;
- Favoriser les échanges et les collaborations entre les établissements européens

### Pour les Champs-Philippe:

- Formation de 4 professeurs en 2022 (math, physique, musique, sport) qui sont en capacité de mener leurs cours en anglais. Formation de la principale en 2023.
- Test sur quelques classes avec ambition de développer la formation et le scope des classes concernées

# L'équipe du collège

Toute une équipe est présente pour permettre à votre enfant de vivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

## • L'équipe de direction

Elle est composée du **chef d'établissement** (le principal), secondé par un **principal adjoint** et d'un adjoint gestionnaire. Le chef d'établissement et son adjoint organisent le temps scolaire (et président les instances du collège). Ils s'assurent également de la sécurité de chacun. L'adjoint gestionnaire est en charge de la gestion financière du collège.

## • Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Il organise avec les assistants d'éducation la vie au collège de votre enfant, y compris de l'internat. Il veille au respect des règles de vie, participe aux conseils de classe et forme les délégués. C'est un de vos interlocuteurs privilégiés.

## • Les professeurs

Une équipe de professeurs encadrent votre enfant pour lui enseigner les différentes disciplines. Elle est coordonnée par un professeur principal.

## • Le professeur principal

Il a une responsabilité particulière dans le suivi et l'accompagnement de votre enfant. Il assure le lien avec l'ensemble des professeurs, l'équipe de direction, les personnels de vie scolaire, les personnels médico-sociaux etc. En collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale, il informe et aide votre enfant à élaborer son projet d'orientation.

## • Le psychologue de l'éducation nationale (ex-conseiller d'orientation)

Il assure une permanence au collège. Il vous accompagne, vous et votre enfant, pour vous informer et vous conseiller à différentes étapes, notamment lors des choix d'orientation.

## • Les personnels sociaux et de santé

L'assistant de service social, l'infirmier et le médecin de l'éducation nationale sont présents à certaines heures qui vous sont communiquées en début d'année. Vous, votre enfant ou l'équipe éducative pouvez les solliciter dans le respect de la confidentialité.

## • Les parents

Les parents sont représentés aux conseils de classe.  
Les parents élus sont administrateurs du collège.

Le collège dépend du département

# Le quotidien des collégiens

L'APELGC organise des actions en faveur du FSE et de l'AS

- Les collégiens disposent d'une carte d'accès à présenter à l'entrée et à la sortie du collège. Sans cette carte, les enfants ne peuvent pas circuler (pour des raisons évidentes de sécurité).
- Les parents indiquent en début d'année si leur enfant peut être libéré plus tôt en cas d'absence de professeur. Les demi-pensionnaires ne sont jamais libérés avant la cantine.
- Chaque collégien demi-pensionnaire dispose d'une carte Pass+ pour badger à chaque repas.

## Périscolaire

- Les collégiens peuvent accéder à l'Association Sportive (AS) sur la pause méridienne. La liste des sports proposés est fixée à chaque rentrée scolaire.
- Ils peuvent aussi bénéficier du Foyer Socio-éducatif (FSE) : salle de jeux, ateliers artistiques et culturels.

## Dispositif Devoirs Faits

C'est un accompagnement proposé aux enfants ayant des difficultés à devenir collégien :

- apprendre les méthodes de travail – aide méthodologique,
- apprendre à s'organiser,
- apprendre à apprendre.

Objectif : 5 à 6 élèves maximum à chaque séance

# Les activités du FSE



## Activités 2023-2024

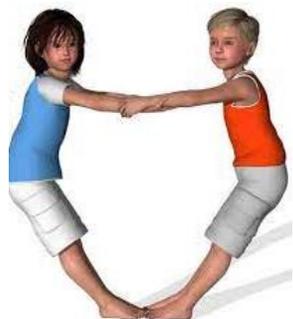
|                                  | Jour                      | Responsable                | Salle    | FSE (*) | rendez-vous   |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------|---------|---------------|
| <b>Chorale</b>                   | Lundi                     | M. Gousselin               | 207      |         | 12h <u>35</u> |
| <b>Échecs et jeux de société</b> | Lundi<br>Vendredi         | M. Rigaud<br>Mme Palustran | 201      | x       | 12h45         |
| <b>Club English +</b>            | Mardi                     | Mme Marcille               | 102      | x       |               |
| <b>Club Manga</b>                | Mardi                     | Mme Boireau                | CDI      | x       |               |
| <b>Défi Babelio</b>              | Jeudi                     | Mme Boireau                | CDI      | x       |               |
| <b>Club Métiers</b>              | Jeudi                     | Mme Marcille               | 102      |         |               |
| <b>Club Jardinage</b>            | Vendredi <u>semaine A</u> | Mme Biardeau               | Terrasse | x       |               |
| <b>Sieste contée (**)</b>        | Vendredi                  | Mme Boireau                | CDI      |         |               |

Cotisation : 7€

## Activités 2023-2024

|                            |   |
|----------------------------|---|
| BADMINTON                  | Mercredi 14h30 – 16h (compétition)<br>Jeudi 12h35 – 13h25 (loisir)      |
| BASKET- BALL               | Lundi 12h35 – 13h25 (6èmes/5èmes)<br>Mercredi 13h – 14h30 (4èmes/3èmes) |
| SAUVETAGE AQUATIQUE        | Mercredi 13h – 14h<br>(rdv à la piscine)                                |
| GYMNASTIQUE<br>ACROBATIQUE | Mercredi 13h – 14h30<br>Vendredi 12h35 – 13h25                          |
| STEP                       | Mardi 12h35 – 13h25<br>Vendredi 12h35 – 13h25                           |

Cotisation : **40€** (espèces, chèque, PASS+) permettant d'accéder à l'ensemble des activités.



# Le numérique au collège

Votre association APELGC  
communiquera avec vous  
via PRONOTE

TOUTES les salles de classes sont aménagées avec des tableaux numériques.

Les manuels sont disponibles en ligne, ce qui soulage le dos des enfants.

Les enseignants inscrivent sur le site PRONOTE les devoirs, notes/compétences des enfants,

L'emploi du temps de votre enfant est mis à jour en temps réel sur le site de PRONOTE.

## LES OUTILS NUMÉRIQUES A DISPOSITION :

- **Le site internet du collège** ([www.clg-champs-garenne.ac-versailles.fr](http://www.clg-champs-garenne.ac-versailles.fr)) donne des informations générales liées à la vie du collège, ainsi que les informations estivales. L'accès est public.
- **L'environnement numérique PRONOTE** permet d'accéder à l'ensemble des informations utiles : emploi du temps, devoirs, notes et évaluations, absences et retard, informations générales, communications avec les enseignants et l'administration... (Identifiant le mot de passe remis par le collège:(1 pour chaque parent et 1 pour le collégien)
- **L'application Pronote** pour smartphone permet de recevoir les alertes en temps réels.

De nombreuses aides sont proposées (tutoriel, fiche, vidéos, etc.)

Exemple : Tutoriels et formation à PRONOTE pour les familles : [Pronote pour les familles](#)

# La médiation par les pairs

Médiateur du collège

Des Professeurs formés à la médiation

Formation des élèves volontaires à la médiation

Les élèves médiateurs assurent des permanences et peuvent intervenir dans la résolution des petits conflits du quotidien

Un conflit ?



Se calmer

Communiquer

Pensez à la médiation !



Chercher des solutions

Choisir la meilleure !

Un conflit ? Une dispute ?



Faites appel aux médiateurs !



A chaque problème sa solution !

En 2023 : une 15aine d'élèves ont suivi la formation

# Prévention et lutte contre le harcèlement

---



**Protocole validé  
au collège Les Champs Philippe**

**5 professeurs formés à la  
gestion des situations de  
harcèlement : "Ecoute LCP"**

**Tous les élèves (victimes ou  
témoins) et les parents peuvent  
solliciter les intervenants  
(directement ou via Pronote)**



2

Zoom sur la 6e

# Les grands changements

|                                   | Ecole Primaire   | Collège  |
|-----------------------------------|--|--|
| <b>Enseignant</b>                 | Un professeur des écoles                               | Equipe d'une 10aine de professeurs   |
| <b>Adulte référent</b>            | Un(e) directeur/trice                                  | Principal + Principal adjoint + Conseiller Principal d'Education   |
| <b>Salle de classe</b>            | Une salle unique                                       | Changement de salle pour chaque matière / enseignant   |
| <b>Outils numériques</b>          | + ou - développés dans les écoles                      | <b>Classe équipée de tableau numérique</b><br><b>Equipement informatique à disposition des élèves</b><br>Livre numérique / agenda électronique<br>Notes et observations en temps réels |
| <b>Communication</b>              | Un carnet de correspondance<br>Un cahier de texte      | Interface numérique du collège   |
| <b>Organisation du cartable</b>   | Même organisation chaque jour                          | Un cartable à préparer différemment chaque jour, voire différemment en semaine A/B   |
| <b>Organisation du travail</b>    | Initiation à l'organisation hebdomadaire               | Apprendre à s'organiser en fonction des exigences de chaque matière  |
| <b>Entrée / sortie du collège</b> | Journée d'école 8h30 à 16h30 + gouter étude + garderie | Arrivée à la 1ere heure de cours de la journée / départ à la dernière heure de cours de la journée. Pas d'étude, ni garderie.  |

# L'année de 6ème

C'est la dernière année du cycle 3. Cela permet aux enfants de s'intégrer à un nouvel écosystème tout en restant sur un programme maîtrisé.

Les classes Bilangues débutent en 6<sup>ème</sup> (sur demande préalable et décision de la Direction du collège).

- Les élèves en parcours bilangues sont répartis dans différentes classes et se retrouvent pour les cours de langue.
- Ainsi, dans toutes les classes de 6<sup>ème</sup>, sont intégrés des élèves qui sont en section bilangue. Cela permet de lutter contre l'utopie des classes « élitistes ».
- **NB : le choix de la LV2 en 6<sup>ème</sup> est définitif pour toutes les années de collège.**
- Les 6<sup>èmes</sup> ne finissent jamais les cours après 16h30
- Les 6<sup>èmes</sup> sont testés pour confirmer qu'ils ont acquis la compétence de la nage.
- Les acquis des élèves entrant en sixième sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations permettent aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève. Il ne faut pas « bachoter ».
- **Les 6<sup>èmes</sup> sont prioritaires sur l'obtention d'un casier (prévoir un cadenas à 2 ou 3 clés)**
- **« Choc des savoirs »** : Organisation de groupes de niveau en mathématiques et en français. Des réflexions sont encore en cours sur l'organisation et la mise en œuvre.

# Le début de l'autonomie

---

En 6ème, votre enfant va devoir s'approprier l'autonomie qui lui permettra de passer le cap du collège.



## En classe

La classe de sixième est celle où l'enfant a le plus besoin de la présence des adultes, il est face à **de nouveaux repères** auxquels il doit s'adapter progressivement pour accéder à une nouvelle autonomie,

Il faut suivre régulièrement la scolarité, l'enfant a besoin de se sentir guidé pour progresser, il faut installer des rituels scolaires, l'aider à s'organiser avec ses livres et ses cahiers, afficher son emploi du temps à proximité de l'endroit où il travaille, au début de l'année l'aider pour faire son cartable afin qu'il n'oublie rien ni n'emporte trop de matériel.

Avec **la disparition du cahier de texte/agenda papier**, vérifiez avec lui Pronote.

# Le début de l'autonomie

---

## En dehors du collège

**Pas de cantine le mercredi midi, pas d'étude ni de garderie. Votre enfant aura des horaires variables. C'est un grand changement !**

L'autonomie est aussi l'ouverture vers **une liberté qu'il ne maîtrise pas toujours**. Cette liberté lui ouvre la porte aux réseaux sociaux, aux programmes non destinés à son âge. Il faut être vigilant, vous ne serez pas toujours à la maison quand il rentrera.

Ce qui se passe parfois en dehors du collège a des impacts à l'intérieur mais n'est pas de la responsabilité de l'équipe pédagogique !

L'autonomie peut se préparer sereinement dès l'école élémentaire.



# Règlement intérieur et civisme

- Il est important de lire le **règlement intérieur** avec vos enfants. Le collège n'est pas l'école élémentaire !
- Le collège est très impliqué dans la lutte contre l'incivilité et le harcèlement. Un programme de Médiation par les pairs est accessible aux collégiens volontaires dès la 6<sup>ème</sup>.
- Un Conseil de Vie Collégienne permet aux enfants de remonter les problèmes rencontrés et d'être acteur des solutions.
- Un projet de sensibilisation au harcèlement et à la gestion des conflits, commun les écoles élémentaires de secteur.

## Téléphone portable

### Ils sont interdits dans l'enceinte du collège

Dès l'entrée dans l'établissement, votre enfant doit éteindre son téléphone.

S'il est surpris avec son téléphone (ou s'il sonne), le téléphone sera confisqué. Les parents devront se déplacer pour le récupérer auprès du Principal du collège,

Si besoin de joindre votre enfant, de laisser une information : contactez directement la vie scolaire par téléphone ou e-mail.



Légalement, l'accès aux réseaux sociaux (y compris WhatsApp...) n'est autorisé qu'à partir de 15 ans. Les parents sont pénalement responsables des propos tenus par leurs enfants sur ces réseaux.



# Les dates clés / Découverte du collège

- **Courant février / mars** : les parents reçoivent une première fiche d'identité pour vérification. Il s'agit de vérifier l'identité de votre enfant, les coordonnées des parents et votre adresse.
- **Courant mars / avril** : les parents reçoivent une affectation provisoire en fonction de votre adresse. "Le collège de secteur est le collège X". (Pour connaître son collège de secteur <https://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>)
- Vous devez préciser :
  - si l'enfant ira dans un établissement privé – dossier validé
  - si vous demandez une dérogation. (Handicap, option non prévue dans le collège, rapprochement de fratrie). Toute demande doit être justifiée
  - si l'enfant souhaite faire une classe bilangue. Il s'agit d'un **recensement et non d'une inscription définitive**.
- **5 juin 2024** : Affectation au collège
- **6, 7 et 10 juin 2024** : Inscription définitive (en physique) au collège (les créneaux seront communiqués par les directions des écoles)
- **Lundi 2 septembre 2024** : Rentrée des élèves de 6<sup>ème</sup> à 8h30, réunion pour les parents à 9h. Demi-Pension assurée.
- **Mardi 3 septembre 2024** : pas de cours pour les 6<sup>ème</sup>. Rentrée des autres niveaux.
- **Mercredi 4 septembre** : Début des cours pour tous les élèves, selon l'emploi du temps
- **Septembre 2024** : Réunion avec l'équipe pédagogique





# 3

Être membre d'une association de parents d'élèves

# L'Association APELGC

---

Association régie par la Loi de 1901, constituée en 1975, elle a **vocation à réunir les parents** ou les personnes détenant l'autorité parentale des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement publics de la ville (écoles maternelles, élémentaires et collèges).

L'APELGC, **association sans but lucratif, est statutairement apolitique** : ses seuls objectifs sont de défendre les intérêts des élèves d'un point de vue moral, intellectuel et matériel, de faciliter les relations entre parents, corps enseignant et autorités dont relèvent les établissements scolaires, et d'assurer la représentation des familles dans les conseils et les organismes existant dans ces établissements.

L'APELGC ne demande et ne reçoit **aucune subvention**.

Les efforts des représentants de l'association tendent à **favoriser l'épanouissement des enfants dans le cadre de leur scolarité**, en instaurant un dialogue constructif avec les enseignants, les autorités administratives et politiques afin d'assurer le développement et le maintien d'actions pédagogiques, et en veillant sur la sécurité, l'hygiène et l'entretien des locaux scolaires.

Grâce au soutien des familles depuis de nombreuses années, l'APELGC est la **première association de parents d'élèves sur notre commune, représentée dans les 2 collèges et les 9 écoles**. Nous avons besoin de vous pour nous maintenir à cette position chaque année !

Pour la troisième année, l'APELGC est la seule association représentée au collège.

# Les Représentants élus

---

**En 2023 / 2024, les élus de l'APELGC des Champs Philippe sont :**

- Corinne Rivet (élève en 4<sup>ème</sup>)
- Cécile Picano (élève en 3<sup>ème</sup>)
- Sophie Kervot (élève en 6<sup>ème</sup>)
- Yosr Ben Othmann (élève en 4<sup>ème</sup>)
- Laura Martinez (élève en 4<sup>ème</sup>)
- Florence Lamor (élève en 3<sup>ème</sup>)
- Sandrine Banos (élève en 5<sup>ème</sup>)
- Stéphanie Dounane (élève en 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)
- Christine Lam-Simon (élève en 3<sup>ème</sup>)
- Khahina YAHAOUI (élève en 5<sup>ème</sup>)
- Bénédicte Damelincourt (élève en 3<sup>ème</sup>)
- Florence Beau (élève en 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>)

# Rôle des parents de l'APELGC

---

Les associations de parents d'élèves **siègent dans les instances du collège** en fonction du nombre d'élus aux élections d'octobre.

- Conseil d'Administration
- Autres instances du collège (cf. Annexe)

Nous rencontrons régulièrement la Direction du collège pour avancer sur **tous sujets de la vie courante du collège**. Nous menons des actions pour **améliorer le quotidien du collège** : récolte de fond, tests qualitatifs à la cantine, contrôles de l'internat, sondages, etc.

Nous **présentons des parents délégués** pour les conseils de classes, les soutenances de stages, le forum des métiers, etc.

*Si vous souhaitez soutenir notre action, être informés toute l'année de la vie du collège, voire participer activement à la vie du collège, n'oubliez pas :*  
**d'adhérer à l'APELGC – de voter pour l'APELGC – de nous aider dans nos actions**

# Les actions possibles au sein de l'APELGC

---

- Être **un relais d'information** : nous remonter les questions, les remarques des parents
- Être **parents délégués de classe** : être référent d'une classe pour centraliser les remontées, préparer et participer aux conseils de classe
- **Suivi de l'alimentation** (cantine, internat) : participer à la commission des menus, réaliser des tests.
- Participer aux **commissions éducatives** : échanger avec les familles et la Direction pour aider des collégiens en difficulté
- Contribuer à la **communication** de l'association via sa newsletter mensuelle, réaliser des visuels, poster sur Facebook, proposer des idées d'articles pour notre site, etc.
- Participer à des **événements organisés ou parrainés par l'APELGC** : forum des associations, présentation du collège aux parents des futurs 6e, Jury de soutenance des stages de 3<sup>ème</sup>, forum des métiers, présence lors de la journée "Portes Ouvertes", vente de gâteaux au profit du FSE...

**En tant qu'adhérents vous recevez immédiatement les compte-rendu de nos rencontres avec la direction et de l'ensemble de la gouvernance instances, ainsi qu'une Newsletter mensuelle qui synthétise l'actualité du collège.**  
**Nous sommes votre relais, si besoin, pour vous accompagner dans vos demandes vers le collège**

# ANNEXES

- Après la 6<sup>ème</sup>
- Zoom sur Pronote
- Les instances du collège

Personnel collège / école primaire

Ouverts aux adhérents

Représentants élus des parents, enseignants, élèves + équipe de direction

# L'année de 5<sup>ème</sup>

---

C'est la 1<sup>ère</sup> année du cycle 4. Les enfants connaissent les rouages du collège et peuvent développer leurs apprentissages.

- ✓ Les enfants qui n'ont pas intégré une section bilingue en 6<sup>ème</sup> **choisissent leur LV2**. Au collège, les langues proposées sont l'espagnol et l'allemand.
- ✓ Les 5<sup>ème</sup> bénéficient tous d'un semestre de **LCA (Langue et Culture Antique) Latin**
- ✓ Les 5<sup>ème</sup> passent tous l'**ASSR1** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 1)
- ✓ Les collégiens ont 3 ans (cycle 4) pour acquérir les compétences et marquer un maximum de points pour le contrôle continu du DNB. Chaque enfant avance à son rythme.

# L'année de 4ème

---

C'est la 2<sup>ème</sup> année du cycle 4. Les enfants commencent à préparer leur orientation.

- ✓ 2 options sont proposées aux 4<sup>ème</sup> (sur demande préalable en fin de 5<sup>ème</sup> et décision de la Direction du collège) :
  - LCA (Langue et Culture Antique) Latin
  - LCE (Langue et Culture Etrangère) Anglais
  - LCE (Langue et Culture Etrangère) Espagnol
- ✓ Les 4<sup>ème</sup> passent tous le **PSC1** (Prévention et secours civiques)
- ✓ Les 4<sup>ème</sup> sont incités à réaliser des **mini-stages** (1 ou 2 journées) afin de commencer à tester différentes professions. Ces mini-stages sont facultatifs et ne nécessitent pas de rapport de stage.
- ✓ En fin de 4<sup>ème</sup>, une orientation en 3<sup>ème</sup> professionnelle est possible.

# L'année de 3ème

L'APELGC participe aux soutenances de stages et au forum des métiers

Dernière année de collège, la 3<sup>ème</sup> est une étape importante pour les enfants : brevet et orientation aux programmes.

- ✓ Les options commencées préalablement sont continuées.
- ✓ Les 3<sup>ème</sup> passent tous l'ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 2).
- ✓ Ils passent leur **Certification Pix** (évaluation des compétences numériques).
- ✓ Le niveau en anglais est testé via **Evalang**.
- ✓ Les 3<sup>ème</sup> doivent réaliser un stage d'une semaine, qui donnera lieu à la soutenance d'un rapport de stage.
- ✓ En fin d'année, ils passent les épreuves du DNB (**Diplôme National du Brevet**), 1<sup>ère</sup> expérience d'examen pour nos enfants.
- ✓ Les enjeux d'orientation sont le chemin de fer de l'année de 3<sup>ème</sup>. **L'APELGC vous accompagne spécifiquement en organisant une réunion de présentation des lycées de secteur et du parcours de choix.**

# Zoom sur PRONOTE

Il n'y a plus de carnet de correspondance !

L'application PRONOTE est l'outil privilégié pour les échanges entre le collège et les familles qui y sont consignés. On y trouve :

- Les informations générales transmises par la direction ou les enseignants ;
- L'accès à votre messagerie interne qui vous permettra de communiquer avec l'équipe de direction et les enseignants, et de recevoir les mails de vos représentants APELGC (par exemple avant les conseils de classe). Un annuaire de vos correspondants ;
- Les échanges entre les parents et les professeurs ou l'administration du collège ;
- Un cahier de textes avec les devoirs donnés aux élèves ;
- L'emploi du temps avec les cours modifiés ou annulés ;
- Les absences et les retards, les autorisations de sortie du collège, les passages à l'infirmerie... ;
- Si un élève est absent à sa première heure de cours, le collège envoie **une notification** via PRONOTE ou appelle un des parents ;
- Les compétences/notes de l'élève, un espace vie scolaire avec les absences et les problèmes de discipline de l'élève ;
- Les remarques, bons points et les sanctions à l'égard des élèves ;
- Des notifications envoyées par l'équipe de direction ou la vie scolaire.

# Les instances du collège



## Le conseil de classe

Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études, et se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit sa scolarité de chaque élève. Il est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint et composé des enseignants, de délégués de parents d'élèves, de délégués des élèves, du conseiller principal d'éducation, du conseiller d'orientation et éventuellement du personnel médico-social.

Au Champs-Philippe, le conseil de classe peut attribuer des récompenses (tableau d'excellence, félicitations, etc.)

## Le conseil d'administration

Le nombre de membres du conseil d'administration dépend de la taille du collège. Il y en a **24** dans le cas des Champs-Philippe (collèges de moins de 600 élèves)

- 1/3 de représentants du personnel de l'établissement
- 1/3 de représentants des parents d'élèves et des élèves
- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées

Le conseil d'administration **règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement** et fixe notamment le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget

## Le conseil école-collège

Le conseil école-collège associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Ce conseil propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de son secteur des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

## Le conseil pédagogique

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire et un conseiller principal d'éducation. Il est consulté notamment sur l'organisation et la coordination des enseignements, ainsi que sur l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

# Les instances du collège



## Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Dans le second degré, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) a quatre missions :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

C'est dans une continuité éducative que doivent être engagées des actions permettant aux élèves de développer des **comportements de responsabilité individuelle, collective, morale et civique** en faisant appel à la sensibilité, à la conscience et à l'engagement de chacun.

Les modalités d'action doivent s'articuler avec les objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun, notamment celles du domaine 3

- « la formation de la personne et du citoyen »,
- les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires
- les différents parcours éducatifs mis en œuvre, plus particulièrement le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen.

Les actions s'inscrivent également dans une démarche de coéducation avec les parents et la mise en œuvre d'alliances éducatives.

## Le conseil de la vie collégienne (CVC)

Le CVC se compose de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels, dont un personnel enseignant, et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Le conseil d'administration arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement. Le CVC constitue une instance de dialogue et d'échanges. Il formule des propositions notamment sur la mise en œuvre du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé et du parcours d'éducation artistique et culturelle.

# Les instances du collège



## Le conseil de discipline

Il est composé du chef d'établissement, de son adjoint, du gestionnaire de l'établissement, de représentants élus des personnels, de représentants élus des parents d'élèves et des élèves, et du conseiller principal d'éducation.

Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

## La commission permanente

### Composition :

La commission permanente dans les collèges et lycées est composée du chef d'établissement, du chef d'établissement adjoint, de l'adjoint gestionnaire de l'établissement, d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement, de représentants élus des personnels, de représentants élus des parents d'élèves, de représentants élus des élèves.

### Missions

La commission permanente instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.

## La commission hygiène et sécurité

Elle est présidée par le chef d'établissement, elle est composée de représentants des personnels de l'établissement, des élèves, des parents d'élèves, de l'équipe de direction

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement

## La commission éducative

La commission examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté

La commission ne sanctionne pas le comportement de l'élève. Elle recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation. Elle propose ainsi à amener l'enfant à s'interroger sur sa conduite et sur les conséquences de ses actes. Par exemple, elle peut lui demander de s'engager par écrit à améliorer son comportement en lui fixant des objectifs précis.